

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE D'UN KIT DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL A TARIF PRÉFÉRENTIEL PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2025 - 2029

Préambule

La Métropole Européenne de Lille (MEL), **établissement public de coopération intercommunale, disposant de la double compétence** collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille, Cedex, numéro vert concernant la gestion des déchets : **0800.711.771**, contact-dechets@lillemetropole.fr, propose aux habitants de son territoire disposant d'un jardin, d'acquérir un kit de compostage individuel à tarif préférentiel.

L'objectif est de développer la pratique du compostage et d'ainsi de réduire les quantités de biodéchets collectés et traités sur le territoire en favorisant le retour au sol de la matière organique.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) détaillent les règles applicables à la vente des kits de compostage individuel de la Métropole Européenne de Lille.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent uniquement pour la vente en ligne des kits de compostage individuel du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Il est précisé que l'achat des kits de compostage de la MEL sont subordonnés à la lecture attentive et à l'acceptation préalables des présentes Conditions Générales de Vente que tout utilisateur s'engage à respecter.

OBJET DES CGV

Les CGV ont pour objet de définir les droits et obligations de l'utilisateur ci-après dénommé « le Client » dans le cadre de la réservation et du règlement en ligne d'un kit de compostage de la MEL ci-après dénommé « le Vendeur » ainsi que les rôles et responsabilités de la MEL dans le cadre de la fourniture de ce matériel.

La lecture et l'acceptation sans réserve des présentes CGV sont impératives et conditionnent toute réservation.

À cette fin, le Client doit disposer de la pleine capacité juridique lui permettant de contracter les présentes CGV pour toute réservation.

Le Client prend connaissance des CGV en cliquant sur l'onglet « Conditions générales & Politique de données personnelles » situé en bas du formulaire de réservation.

Les CGV sont disponibles dans l'email de confirmation de réservation que le Client a reçu.

Les présentes CGV sont conclues, suivant leur acceptation pour l'entière durée d'exécution de toute réservation réalisée sur la base des dites CGV et des éventuelles garanties associées aux kits de compostage de la MEL concernés par la réservation.

Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la validation d'une réservation, sauf dispositions légales contraires.

La MEL se réserve le droit, à tout moment, d'apporter aux CGV toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles notamment pour s'adapter à l'évolution réglementaire, législative et jurisprudentielle, ainsi qu'aux évolutions du projet métropolitain. Ces modifications n'impacteront pas les réservations déjà passées, lesquelles demeurent régies par les CGV dans leur version existante au moment de la validation de réservation.

Seul le kit de compostage proposé à la vente sur le site internet de la MEL au jour de sa consultation par l'utilisateur peut faire l'objet d'un achat en ligne.

Le kit de compostage est proposé dans la limite des stocks disponibles et selon la disponibilité du produit par le fournisseur de la MEL.

PRÉSENTATION DU PRODUIT CONCERNE PAR LES CGV

Les présentes CGV concerne uniquement la vente en ligne du kit de compostage individuel de la MEL composé de :

- 1 cellule de compostage individuel de 400 litres en polypropylène
- 1 grille anti-intrusion en plastique, adaptée à la taille de la cellule de compostage
- 1 tige aératrice en plastique
- 1 bioseau de 10 litres
- 1 notice de montage rédigé en Français
- 1 guide pratique

À sa remise, le matériel est conditionné en kit cerclé de manière à pouvoir le transporter.

PRIX DE LA PARTICIPATION DU CLIENT A L'ACQUISITION D'UN KIT DE COMPOSTAGE

Le montant de la participation du Client qui souhaite acquérir un kit de compostage de la MEL s'élève à 18,00 € TTC.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée est celle en vigueur sur le territoire français au jour de la passation de la réservation.

Ce montant correspond à 30 % du prix d'achat du matériel par la MEL.

Le montant de la participation du Client a été proposé et adopté par le Conseil Métropolitain du 15 décembre 2023 (délibération N° 23C0432).

CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DU KIT DE COMPOSTAGE DE LA MEL

Pour bénéficier du kit de compostage individuel à tarif préférentiel le Client doit :

- Résider sur l'une des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille ;
- Disposer d'un jardin (le composteur doit être installé sur une surface plane non minéralisée) ;

L'offre proposée par la MEL est valable à raison d'un kit de compostage par foyer.

MODALITÉS DE RÉSERVATION EN LIGNE

La réservation du kit de compostage se fait uniquement en ligne sur le site internet de la MEL.

Le Client accède au **formulaire de réservation** « mes démarches en ligne » lui permettant de réserver son kit de compostage.

Le Client s'engage, tout au long du processus de réservation, à fournir des données exactes et à jour notamment s'agissant de ses coordonnées postales. La MEL ne sera notamment pas responsable en cas de réservation non validée, non exécutée ou mal exécutée en raison d'une information manquante ou inexacte.

Les kits de compostage seront **uniquement** remis au Client ou à la personne référencée sur le formulaire de réservation (en cas d'incapacité du Client à se déplacer) sur les points de retrait, aux jours et créneaux définies par la MEL.

Après avoir complété les champs d'identification, le Client sélectionne dans la liste proposée :

- une date ;
- un créneau ;
- un point retrait sur lequel il souhaite récupérer son kit de compostage.

MODALITÉS DE PAIEMENT EN LIGNE

Au moment du paiement, le Client sera redirigé vers la plateforme de télépaiement pour l'encaissement des factures de régie du secteur public local par carte bancaire.

Pour effectuer son règlement, le Client doit procéder comme il suit :

- il choisit le mode de paiement par carte bancaire ;
- il renseigne le numéro de sa carte bancaire, la date de validité ainsi que le numéro à 3 chiffres CCV ;
- il renseigne le code d'authentification transmis par sms par sa banque (dispositif de sécurité) ;
- il autorise le paiement.

Une fois le paiement validé, le Client reçoit un email de confirmation ainsi qu'un justificatif de paiement.

REMISE DU KIT DE COMPOSTAGE

Des campagnes de distribution sont organisées chaque année.

Les kits de compostage sont remis au Client lors des permanences de distributions organisées sur les points de retrait du territoire.

Le Client récupère son kit de compostage à la date et sur le point de retrait qu'il a sélectionné lors de sa réservation en ligne.

Le jour de la remise du kit de compostage, il sera demandé au Client de présenter au personnel de distribution le numéro de réservation, un justificatif de domicile ainsi que le justificatif de paiement qui lui aura été transmis dans le mail de confirmation de sa réservation. En cas de non présentation de ces éléments, le kit de compostage ne pourra être remis au Client.

L'acquisition d'un kit de compostage a tarif préférentiel est un dispositif uniquement proposé aux habitants de la Métropole Européenne de Lille, il sera demandé au Client de justifier d'une adresse postale sur le territoire métropolitain. En cas de non présentation du justificatif de domicile, le kit de compostage ne pourra pas être remis au Client.

Il incombe au Client de contrôler l'état du matériel à réception en présence du personnel de distribution.

Le Client doit impérativement formaliser ses réserves en signalant au personnel de distribution tout produit endommagé ou manquant.

Toute avarie ou produit manquant constaté par le Client après la remise du kit de compostage ne pourra ni faire l'objet d'un avoir, ni faire l'objet d'un remplacement à titre gracieux.

À la réception du kit de compostage, si aucune avarie ou produit manquant n'est constaté, il sera demandé au Client d'attester de la bonne remise du matériel en apposant sa signature sur la liste d'émargement.

ABSENCE LE JOUR DE LA REMISE DU KIT DE COMPOSTAGE

Si pour des raisons quelconques, le Client n'est pas venu récupérer son kit de compostage, il devra se rapprocher de la Direction des Déchets Ménagers de la MEL soit par mail contact-déchets@lillemetropole.fr ou par téléphone au 0 800 711 771 (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Un agent lui communiquera l'adresse de la permanence et la date à laquelle il pourra récupérer son kit de compostage.

Aucun kit de compostage ne pourra être récupéré après la date de clôture de chacune des campagnes de distribution organisées annuellement. Le Client devra effectuer une demande de remboursement auprès de la MEL.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Droit de rétractation

Conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation, le Client bénéficie d'un délai de sept (7) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai de sept jours court à compter de la date de confirmation de la réservation du kit de compostage. La demande de remboursement pour rétractation doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : contact-déchets@lillemetropole.fr

- Non retrait du kit de compostage

Le remboursement des 18,00 € est également possible dès lors que le Client n'est pas venu récupérer le kit de compostage avant la date de clôture de la campagne de distribution qui lui a été préalablement signifiée par la MEL par email.

À la clôture de la campagne de distribution, les Clients concernés sont informés par un email de la MEL des conditions de remboursement.

Pour obtenir un formulaire de remboursement, le Client doit en faire la demande par mail à l'adresse suivante : contact-déchets@lillemetropole.fr.

Le formulaire complété et signé doit être retourné à la MEL accompagné d'un RIB au nom et l'adresse du Client dans les 30 jours suivant la date de clôture de la campagne de distribution.

GARANTIE

Les composteurs sont soumis au régime de la garantie légale de conformité. En effet, lorsque vous achetez un **produit**, il doit être **conforme à l'usage attendu et à la description faite par le vendeur**. En cas de défaut **existant** au moment de la **délivrance** du bien ou du service, vous pouvez mettre en œuvre la garantie légale de conformité. Le défaut doit vous apparaître dans un délai de **2 ans** à compter de la délivrance du bien. En cas de litige, vous pouvez faire appel à un médiateur puis saisir la justice en cas d'échec (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>).

Les composteurs sont également soumis au régime de la garantie légale des vices cachés (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007>).

Les composteurs bénéficient enfin d'une garantie « constructeur » contre tout vice de fabrication d'une durée de 5 ans. En complément de cette garantie le Fournisseur de la MEL assure un service « après-vente » pour le remplacement de pièces constitutives qui se révéleraient hors d'usage dans les conditions normales d'utilisation.

Les remplacements gratuits définis ci-dessus excluent les détériorations ou destructions dues aux conditions suivantes :

- vandalisme ;
- exposition à des matières incandescentes ;
- chargement par des matières autres que des déchets verts et déchets fermentescibles.

Le bon de garantie de 5 ans est remis en même temps que le kit de compostage.

Il incombe au Client de faire valoir cette garantie auprès du Fournisseur de la MEL.

En aucun cas, la MEL ne procédera au remplacement du matériel et n'assurera pas le service « après-vente » pour son fournisseur.

En cas de SAV pour l'échange d'une pièce défectueuse, merci de noter sur le bon de garantie la mention suivante : MEL 24DM0101.

Le bon de garantie doit être retourné soit par mail : adv.negoce@sulo.com soit par courrier à l'adresse suivante : SULO France – 77 rue Albert Garry 94450 LIMEIL BREVANNES

Merci d'indiquer le nom de la pièce défectueuse et d'accompagner votre demande d'une photo.

Le délai de remplacement est de 10 jours ouvrés à compter de la réception du bon de garantie par le fournisseur de la MEL.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Direction des Déchets Ménagers de la Métropole Européenne de Lille, 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 – Cedex 59800 Lille, met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la distribution de composteur individuel sur la base juridique de l'article 6.1.e (exercice d'une mission d'intérêt public) du Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et de la [délibération relative à la mise à disposition de kits de compostage individuels](#)

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès et de limitation du traitement en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à Caractère Personnel que la MEL a désigné : protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont :

- Métropole Européenne de Lille :
 - Direction des Déchets Ménagers
 - Direction Relations avec les Usagers, Citoyenneté et Jeunesse
 - Direction des Finances
 - Direction Achats et Logistique
- Le prestataire en charge de la distribution des composteurs

La durée de conservation des données à caractère personnel est fixé à 1 an à partir de la date de réservation du composteur.

Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.